



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE

LE MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

ET

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

POUR FAVORISER

L'ACCUEIL DE 10 000 JEUNES BATISSEURS

Protocole d'accord

Opération 10.000 jeunes Bâtisseurs

OBJECTIF : dans le cadre de la politique du logement et de la ville, favoriser l'accès aux entreprises du Bâtiment de 10.000 demandeurs d'emploi prioritairement issus des quartiers fragiles.

Entre :

d'une part, l'Etat, représenté par le Ministre du Logement et de la Ville ;
et, d'autre part, la Fédération française du Bâtiment, représentée par son Président.

Préambule

Le contexte économique du Bâtiment

Avec plus de 430.000 mises en chantier en 2007, la production de logements a atteint un niveau inégalé depuis vingt-cinq ans en France. Ce bon résultat témoigne de la capacité des entreprises à adapter leur appareil de production. C'est parce qu'elles ont depuis 2000 recruté massivement -100.000 à 120.000 personnes par an- qu'elles ont pu mettre en chantier 60% de logements supplémentaires, alors même que les autres segments de marché étaient eux aussi en progression.

Pour l'année 2008, l'activité du secteur devrait à nouveau s'inscrire en hausse, de l'ordre de 3% en volume, notamment du fait :

- de l'objectif gouvernemental de porter à 500.000 le nombre de logements mis en chantier par an, dont 120.000 sociaux, condition *sine qua non* pour répondre à la crise du logement et aux ambitions du Droit au logement opposable ;
- de la nécessaire rénovation des quartiers les plus dégradés, dans le cadre du Plan national de rénovation urbaine.

Cette intensification de l'activité offre de nouvelles opportunités dont les demandeurs d'emploi issus des zones urbaines concernées doivent pouvoir bénéficier au premier chef, conformément à l'accord-cadre sur la mise en œuvre de la « Charte nationale de l'ANRU pour l'insertion », cosigné par le ministre du Logement et de la Ville, la FFB et l'ANRU le 16 juillet 2007 à Angers.

Une grande diversité dans les publics accueillis

La profession rassemble des entreprises de toutes tailles qui reçoivent traditionnellement une grande diversité de publics.

Elle accueille des jeunes en formation professionnelle à tous les niveaux, du CAP aux diplômes d'ingénieur : 180.000 jeunes se préparent à intégrer le Bâtiment chaque année, dans le cadre d'une formation par l'apprentissage, par voie scolaire ou universitaire.

Mais la profession accueille également des demandeurs d'emploi et des jeunes sans qualification. Ainsi, chaque année :

- o 18.000 demandeurs d'emploi, dont 3.000 femmes, bénéficient d'une formation à l'AFPA pour se préparer à exercer un métier du Bâtiment ;
- o 15.000 jeunes sans qualification accèdent à un emploi dans une entreprise du Bâtiment et y apprennent un métier en contrat de professionnalisation.

Les entreprises du secteur participent depuis toujours à l'accueil et à l'intégration de publics en difficulté, éloignés du monde du travail. La profession dispose, en particulier, d'un réseau de 70 Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et de structures locales (ARIQ, CLEF BTP...), mais également de Fondations (Fondation FFB, Fondation BTP Plus) à même de participer à cet engagement.

Enfin, elle offre des possibilités d'évolution et d'épanouissement professionnel fortes, illustrées chaque année par le nombre de compagnons qui créent ou reprennent une entreprise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du logement et de la ville les partenaires du protocole se fixent comme objectif commun de favoriser l'accès aux entreprises du Bâtiment de 10.000 jeunes et demandeurs d'emploi prioritairement issus des quartiers fragiles.

Dans ce cadre

La Fédération française du Bâtiment (FFB) s'engage à :

1. Mobiliser l'ensemble de son réseau sur le territoire afin de favoriser l'accès à l'emploi de toute personne intéressée par les métiers et les entreprises du Bâtiment et ce, quel que soit son niveau de formation initial.
2. Participer, selon des modalités à définir par les acteurs professionnels locaux, aux actions engagées par le service public de l'emploi pour faire découvrir les métiers et entreprises du Bâtiment aux jeunes et demandeurs d'emploi :
 - o elle mettra notamment à la disposition des acteurs locaux l'ensemble des outils d'information ou d'aide au choix professionnel : CD-Rom, fiches métiers, site internet, publications, ...
 - o elle sollicitera, par ailleurs, les maîtres d'ouvrage publics et privés opérant dans le domaine du logement, afin qu'ils ouvrent leurs chantiers en cours pour faire découvrir l'activité de construction et de réhabilitation de logements.
3. Utiliser les dispositifs de formation par alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), particulièrement adaptés aux publics jeunes et au public des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail.
4. Proposer des parcours individualisés aux jeunes ayant commencé une formation universitaire et souhaitant se réorienter vers le Bâtiment, ceci afin de leur permettre d'acquérir les bases professionnelles indispensables.

5. Mobiliser les différents dispositifs créés par la Profession ou par la FFB pour accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'intégration professionnelle, avec notamment :
 - PRO BTP, qui propose le financement du permis de conduire, la mise à disposition de prêts avantageux pour l'acquisition d'un véhicule, des aides au logement, une mutuelle santé à coût réduit, et la mobilisation du réseau de parrainage des retraités du BTP ;
 - l'OPPBT, qui s'engage à élaborer et à mettre à disposition une journée de sensibilisation à la prévention des risques sur les chantiers, sur le modèle des campagnes « 100 minutes pour la vie », organisées depuis trois ans ;
 - la Fondation FFB, qui contribue à l'intégration des publics en difficultés et participe au financement du permis de conduire, de caisses à outils, d'équipements de protection individuelle, etc.
6. Proposer sur l'année 2008, à l'échelon national, 10.000 contrats de travail et notamment d'apprentissage ou de professionnalisation à des jeunes et des demandeurs d'emplois prioritairement issus des quartiers fragiles, préalablement identifiés par les services de l'Etat.

Par ailleurs et conformément aux engagements pris précédemment avec le ministère, la FFB s'engage à favoriser l'émergence de Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ou équivalent dans les départements qui n'en disposeraient pas actuellement, afin de couvrir la totalité du territoire national.

Le ministère du Logement et de la Ville, en lien avec les services de l'Etat, s'engage à :

1. Mobiliser les acteurs du service public pour qu'ils apportent au niveau local leur concours à l'action engagée par les représentants de la Fédération Française du Bâtiment.

Cet engagement se déclinera notamment selon les points suivants :

- mobilisation des demandeurs d'emploi et organisation de réunions d'information, en partenariat avec la FFB, notamment sur chantiers, afin de faire découvrir les métiers du Bâtiment et les opportunités d'emploi ;
 - mobilisation des dispositifs publics susceptibles d'accompagner les jeunes et demandeurs d'emploi pour toute question liée à l'accompagnement vers l'emploi. Une attention particulière sera portée sur les questions liées au transport, voire à l'hébergement, sources de nombreuses difficultés.
2. Informer les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux, qui disposent de prérogatives dans le champ de la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi ainsi que dans le domaine de l'insertion.
 3. Identifier 10.000 jeunes et demandeurs d'emplois prioritairement issus des quartiers fragiles, prêts et aptes à intégrer le secteur du Bâtiment, dont les candidatures seront proposées aux chefs d'entreprises.
 4. Réunir les instances nationales des organisations concernées et les Pouvoirs publics afin de définir les conditions d'une cohérence entre les engagements du présent accord et les clauses d'insertion Anru.

Suivi, évaluation

La Fédération Française du Bâtiment et le ministère du Logement et de la Ville désigneront chacun un coordonnateur, au niveau national, et effectueront une évaluation conjointe à la mi-juin 2008.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le 9 janvier 2008

Pour le ministère du Logement
et de la Ville



Christine BOUTIN

Pour la Fédération Française
du Bâtiment



Christian BAFFY